

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 12 septembre 2016 à 20h00.

Sont présents :     Alain Lachapelle             Marianne Denicourt  
                          Jasmin Michaud  
                          Ghislain Blais

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 3 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2016-165     Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2016-166     Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2016-167     Accepter les comptes du mois d'août 2016

La liste des comptes du mois d'août est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'août au montant de 56,613.02\$ et en autorise le paiement.

2016-168     Demande de dérogation mineure – Chemin des Bois-Francs

Considérant qu'une superficie de 10 hectares est nécessaire pour la construction d'un abri sommaire alors que la propriété du demandeur M. Gaétan Roy, n'a que 3,58 hectares, ce qui n'est pas mineure comme dérogation;

Considérant que le terrain de M. Roy est suffisamment grand pour permettre la construction d'un chalet en respectant les normes réglementaires;

En conséquence, il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse la dérogation mineure à M. Gaétan Roy, telle que recommandée par le CCU, à l'effet de permettre la construction d'un abri sommaire sur un terrain d'une superficie de 3,58 hectares alors que le règlement exige un minimum de 10 hectares.

2016-169 Report des travaux de rénovation – entrepôt à sel

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de reporter les travaux de rénovation de l'entrepôt à sel en 2017, considérant qu'un plan d'ingénieur est nécessaire pour la conformité du béton, et qu'aucune entreprise en béton n'a déposé de soumission lors de l'appel d'offres.

2016-170 Demande au ministère des Transports – balises piétonnières

*En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, Mme Marianne Denicourt ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.*

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au ministère des Transports d'installer des balises piétonnières sur la rue Principale, dans le secteur de la zone scolaire et de terrains de jeux, afin d'inciter les automobilistes à ralentir leur vitesse dans ce secteur.

2016-171 Demande de délai au MAMOT

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2-16 intitulé « *Règlement de remplacement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement en vue d'apporter des ajustements aux dispositions du document complémentaire et à la grille de compatibilité, d'autoriser un usage industriel en zone agricole et de créer de nouvelles aires de conservation* » est entré en vigueur le 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de chaque municipalité de la MRC dispose d'un délai de six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, pour adopter tout règlement de concordance avec celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le délai précédemment mentionné est prévu se terminer le 21 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien fait généralement appel aux ressources du Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette pour réaliser les ajustements cartographiques aux modifications de ses outils d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette, en raison d'une vacance de poste à la géomatique, ne sera pas en mesure de fournir les documents nécessaires à l'adoption des règlements de concordance, dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valérien considère qu'elle ne sera pas en mesure de respecter les échéances établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien sollicite une prolongation de trois mois du délai d'adoption des règlements de concordance pour son plan d'urbanisme, son règlement de zonage, son règlement de lotissement et son règlement relatif à l'émission des permis et certificats, suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16 de la MRC de Rimouski-Neigette.

2016-172 Annnonce Duproprio – terrains résidentiels

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de renouveler l'annonce Duproprio des terrains résidentiels à vendre au montant de 649.95\$ plus taxes pour la prochaine année.

2016-173 Directive pour prêt d'équipements et de biens municipaux

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité, qu'en l'absence d'une politique de prêt d'équipements et de biens appartenant à la municipalité, une contribution volontaire soit demandée, laquelle sera versée au fonds réservé pour le centre communautaire, et que le demandeur s'engage par écrit de sa responsabilité en regard des bris pouvant survenir aux biens prêtés. Les prêts seront autorisés selon la disponibilité des biens et les priorités établies.

2016-174 Emplacement du sentier de vélo

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation du sentier de vélo sur le terrain du parc intergénérationnel du centre communautaire, en respectant le périmètre de protection pour les travaux prévus de captage d'eau.

2016-175 Appui – parc jeunesse 0-5 ans

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de recommander le dépôt du projet de réaménagement du parc jeunesse 0-5 ans déposé par la Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien au Fonds de développement rural. La Municipalité décide d'utiliser son montant réservé de 10,700\$. La Municipalité contribuera à ce projet pour une valeur de 775\$ en machinerie et main-d'œuvre.

2016-176 Appui – projet de partenariat pour parc jeunesse 5-12 ans

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de recommander le dépôt du projet Partenariat École St-Rosaire/Municipalité de Saint-Valérien pour l'aménagement du parc jeunesse de la cour d'école (5-12 ans) déposé par la Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien au Fonds de développement rural. La Municipalité décide d'utiliser son montant réservé de 10,700\$. La Municipalité contribuera à ce projet pour une valeur de 5,000\$ en machinerie et main-d'œuvre.

2016-177 PIQM-MADA – parc intergénérationnel phase 2

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité de faire faire un certificat de localisation et un test de sol, si nécessaire, dans le cadre du projet de parc intergénérationnel phase 2.

2016-178 Mise à jour de la politique familiale – demande de soutien financier

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité de déposer une demande soutien financier pour la mise à jour de la politique familiale au Ministère de la Famille et des Aînés, et de désigner Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, pour signer la demande et la

convention. La municipalité de Saint-Valérien s'engage à payer sa part des coûts (30%).

2016-179 Mise à jour de la démarche MADA – demande de soutien financier

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de déposer une demande soutien financier pour la mise à jour de la démarche MADA au Secrétariat des Aînés, et de désigner Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, pour signer la demande et la convention. La municipalité de Saint-Valérien s'engage à payer sa part des coûts (30%).

2016-180 Facturation – Fête au Village

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures reliées à la Fête au Village et de facturer le montant total moins les remboursements de TPS et TVQ à la Corporation de développement.

2016-181 Pro-maire

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Beaulieu pro-maire pour le prochain trimestre.

Correspondance

2016-182 Subvention pour l'activité de tir de tracteurs antiques

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de remettre au comité organisateur le montant de 400\$ reçu au nom de la Municipalité pour le tir de tracteurs antiques, dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole du député M. Harold Lebel.

2016-183 Résolution sur le projet de Loi sur les hydrocarbures

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Attendu que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

Attendu que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux

- d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
  - E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation;

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

Attendu que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures;

Attendu que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Attendu que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien demande à la FQM :

1. de rejeter le chapitre IV du projet de loi 106 et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le

retrait du chapitre IV du projet de loi 106. Adoptée avec dispense de lecture.

2016-184 Adoption du règlement # 2016-294 ayant pour objet la modification du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Valérien

Attendu que le projet de loi 83 adopté le 10 juin 2016 oblige les municipalités locales et les municipalités régionales de comté à modifier leur code d'éthique et de déontologie des élus;

Attendu qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le règlement # 2016-294 est et soit adopté et que le conseil modifie par le présent règlement le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Valérien.

**ARTICLE 1 : Ajouter l'article suivant :**

**5.8 Annonce lors d'une activité de financement politique**

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

**ARTICLE 2 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2016.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire

2016-185 Adoption du règlement # 2016-295 ayant pour objet la modification du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Valérien

**Attendu que** Le projet de loi 83 adopté le 10 juin 2016 oblige les municipalités locales et les municipalités régionales de comté à modifier leur code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

**Attendu qu'un** avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> août 2016;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le règlement # 2016-295 est et soit adopté et que le conseil modifie par le présent règlement le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Valérien.

**ARTICLE 1 : Ajouter l'article suivant :**

**RÈGLE 8 – L'annonce lors d'une activité de financement politique**

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

## **ARTICLE 2 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2016.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire

2016-186

### Brigadière scolaire

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de brigadière scolaire à Mme Hélène Cyr, d'autoriser la directrice générale à signer le contrat, de payer les remplacements effectués par Mmes Mylène Vézina et Diane Leclerc, et de les inscrire sur la liste de remplaçantes.

2016-187

### Versement dû - terrains résidentiels

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 15,000\$ à M. André Cimon, tel que prévu au contrat d'achat signé en 2012, constituant le dernier versement.

2016-188

### Motion de félicitations – Comité organisateur du tir de tracteurs antiques

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien félicite le comité organisateur du tir de tracteurs antiques pour l'activité tenue en août dernier.

2016-189

### Fête au village - Félicitations

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal félicite et remercie les Corporations de Développement et de Loisirs ainsi que tous les bénévoles et commanditaires, qui ont contribué à la réussite de la Fête au village 2016. Publication en sera faite dans le Jaseur.

2016-190

### Motion de félicitations – M. Jean Faubert

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien félicite M. Jean Faubert pour son doctorat honorifique, distinction reçue de ses pairs.

2016-191 Rebranchement de la ZAP

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser le rebranchement de la ZAP au centre communautaire, si nécessaire.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h15 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Robert Savoie, maire